

Synthèse du référentiel GRI G4

Type de document : Synthèse
Titre : Synthèse du référentiel GRI G4
Objectif : Faire une synthèse du référentiel de reporting volontaire GRI version G4 afin de faciliter son utilisation au quotidien, en formation et dans les réunions de travail
Auteur : Ph2C [Philippe Cornet Conseil]
Version 4.3.2 du 12 janvier 2017
Contact : jobphilippecornet@free.fr
Propriété intellectuelle : Toute diffusion à des tiers, reproduction intégrale ou partielle de ce document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de Philippe Cornet. © 2017 tous droits réservés.
N. B. La présente synthèse de documents n'engage que son auteur.

Sources

GRI	G4 Lignes directrices pour le reporting développement durable. Principes de reporting et éléments d'informations 2013
	G4 Lignes directrices pour le reporting développement durable. Guide de mise en œuvre 2013

Mise en forme du document

n° de chapitre et sous-chapitre	titre ou contenu	
	Conformité avec les critères Essentiels (in accordance with, core)	code GRI
	Conformité avec les critères Exhaustifs (in accordance with, comprehensive)	code GRI

Abréviations

EES	Économique Environnemental Sociale (les 3 catégories de la GRI)	
R & O	Risques et Opportunités	
DD	Développement Durable	
PP	Parties Prenantes	
DMA	Description de l'Approche Managériale (Disclosure of Management Approach)	

Plan du document établi

A) Principes de reporting

	Principes de contenu	page 2
	Principes de qualité	page 2

B) Conformité au référentiel

	Critères de conformité au référentiel pour les éléments généraux et les éléments spécifiques	page 2
--	--	--------

C) Éléments généraux d'information

1	Stratégie et analyse	page 3
2	Profil de l'organisation	page 3 à 4
3	Aspects et périmètres pertinents identifiés	page 4 à 5
4	Implication des parties prenantes	page 5
5	Profil du rapport	page 5
6	Gouvernance	page 5 à 7
7	Éthique et intégrité	page 7

D) Éléments spécifiques d'information

8	Approche managériale	page 8
9	Catégorie Économie	page 9 à 10

10	Catégorie Environnement	p. 11 à 15
11	Catégorie Sociale — sous-catégorie : Pratiques en matière d'emploi et de travail décent	p.16 à 18
12	Catégorie Sociale — sous-catégorie : Droits de l'homme	p. 19 à 21
13	Catégorie Sociale — sous-catégorie : Société	p. 22 à 24
14	Catégorie Sociale — sous-catégorie : Responsabilité liée aux produits	p. 25 à 26

A) Principes de reporting

Principes de contenu

1	Implication des parties prenantes (identification, réponse aux attentes)	
2	Contexte du développement durable (contextualisation pour évaluation, échelles globale à microlocal)	
3	Pertinence (reflets des impacts substantiels, influence sur les décisions de PP)	
4	Exhaustivité (ensemble des aspects et périmètres pertinents)	

Principes de qualité

1	Equilibre (aspects positifs et négatifs de la performance)	
2	Comparabilité (d'un exercice à l'autre, au sein du même secteur)	
3	Précision (précision et détail, évaluable)	
4	Ponctualité (de manière régulière, à temps pour les parties prenantes)	
5	Clarté (compréhensibilité, accessibilité)	
6	Fiabilité (vérifiable, démonstration de la qualité et la fiabilité)	

B) Conformité au référentiel par la présence des informations

Code couleurs

	Conformité avec les Critères Essentiels (in accordance with, core)	
	Conformité avec les Critères Exhaustifs (in accordance with, comprehensive)	

Éléments généraux d'information

	Si entreprise à activités multisectorielles, les éléments généraux d'informations (chapitre 1 à 7, indicateurs G4-1 à G4-58) doivent être disponibles par secteur	
--	---	--

Éléments spécifiques d'information : indicateurs

	Au moins un indicateur lié à chaque aspect pertinent identifié	
	Tous les indicateurs liés à chaque aspect pertinent identifié	

Éléments spécifiques d'information : par secteur

	Nécessaires, si disponibles pour le secteur d'activité et si pertinents	
	idem	

Définition de la conformité : "présence/publication systématique des informations"

C) Elements généraux d'information

1	Stratégie et Analyse	
1.1	<p>Déclaration du décideur le plus haut placé de l'organisation sur la pertinence du développement durable pour l'organisation et sa stratégie : vision globale, stratégie à court, moyen et long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> — priorités stratégiques et thèmes clés ; — tendances qui affectent l'organisation ; — faits marquants de la période de reporting ; — commentaires sur la performance ; — objectifs fixés en n +1, en n + 3 à n +5. 	G4-1
1.2-1	<p>Description des principaux impacts, risques et opportunités clés - impacts sur le développement durable et effets sur les parties prenantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> — impacts EES substantiels ; — méthode utilisée pour hiérarchiser les défis et opportunités ; — conclusions sur les progrès réalisés pendant la période de reporting et évaluation des raisons des sur ou sous-performances ; — processus mis en place pour améliorer la performance. 	G4-2 - 1re partie
1.2-2	<p>Description des principaux impacts, risques et opportunités - impacts des tendances, R & O sur les perspectives et performances financières à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> — informations importantes pour les PP du milieu financier ; — R & O émergents des tendances liées au DD ; — hiérarchisation des R & O en fonction de leur importance dans la stratégie à long terme la position concurrentielle, les facteurs de créations de valeur financière qualitatifs et si possible quantitatifs ; — tableaux de synthèse objectifs et performances/objectifs pendant la période de reporting et à moyen terme (3 à 5 ans) ; — mécanismes de gouvernance pour gérer spécifiquement les R & O du DD. 	G4-2 - 2e partie

2	Profil de l'organisation	
2.1	Nom de l'organisation.	G4-3
2.2	Lieu où se trouve le siège de l'organisation.	G4-5
2.3	Mode de propriété et forme juridique	G4.7
	Répartition géographique de l'activité et risques pays	
2.4	Nombre de pays où l'organisation est implantée et nom des pays où soit l'exploitation est majeure, soit les questions relatives au développement durable traitées dans le rapport s'avèrent particulièrement pertinentes.	G4-6
	Produits et marchés	
2.5	Principales marques, principaux produits et services	G4-4
2.6	Marchés desservis avec répartition géographique, secteurs, types de clients	G4.8
	Chiffres clés sur la taille de l'organisation	
2.7	<p>Taille de l'organisation, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> — nombre total de salariés ; — nombre total de sites ; — chiffre d'affaires ; — capital ; — quantité de produits/services vendus. 	G4-9

	Chiffres clés sur les salariés	
2.8	<ul style="list-style-type: none"> — nombre total par type de contrat et par sexe ; — nombre total de salariés permanents, par type de contrat et par sexe ; — effectif total réparti par salariés, intérimaires et sexe ; — effectif total par région et par sexe ; — part du travail réalisé par des travailleurs indépendants ou autres que salariés ou intérimaires ; — variation importante du nombre de personnes employées (ex. variations saisonnières). 	G4-10
2.9	% de salariés couverts par une convention collective	G4-11
	Structure et Supply-chain	
2.10	Description de la chaîne d'approvisionnement de l'organisation	G4-12
2.9	<p>Changements significatifs de la taille, de la structure de l'organisation, du capital, de la chaîne d'approvisionnement, au cours de la période de reporting :</p> <ul style="list-style-type: none"> — changement d'implantation ou d'activités, ouverture-fermeture-extension de sites ; — modifications de la structure du capital ; — changement dans la chaîne d'approvisionnement (sélection, résiliation de fournisseurs, changement dans la localisation de fournisseurs, etc.). 	G4-13
	Engagements dans des initiatives externes	
2.10	Modalités de prise en compte du principe de précaution	G4-14
2.11	Chartes, principes et autres initiatives externes auquel l'entreprise soutient, a souscrit ou participe	G4-15
2.12	<p>Affiliation à des associations professionnelles ou organisations nationales-internationales de défense des intérêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> — fonction dans la gouvernance ; — participation à des projets et comités ; — contribution significative au financement ; — caractère stratégique de l'adhésion. 	G4-16

3	Aspects et périmètres pertinents identifiés	
----------	--	--

3.1	<ul style="list-style-type: none"> — Listes des entités incluses dans les états financiers consolidés ; — Entités incluses dans les états financiers non prises en compte dans le rapport. 	G4-17
3.2	<ul style="list-style-type: none"> — Explications sur le processus de détermination du contenu et du périmètre des aspects pertinents ; — Explications sur la prise en compte des principes de contenu de la GRI (implication des parties prenantes ; contexte du développement durable ; pertinence ; exhaustivité). 	G4-18
3.3	Liste des aspects pertinents identifiés	G4-19
3.4	<p>Pour chaque aspect pertinent, indication du périmètre concerné au sein de l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> — indication s'il est pertinent au sein de l'organisation ; — indication des entités concernées ou non (cf. liste G4-17) ; — indication de restriction concernant le périmètre. 	G4-20
3.5	<p>Pour chaque aspect pertinent, indication du périmètre concerné en dehors de l'organisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> — indication s'il est pertinent en dehors de l'organisation ; — indication des entités concernées ou non (cf. liste G4-17) et précision de l'emplacement géographique ; — indication de restriction concernant le périmètre. 	G4-21

3.6	Indication des raisons et conséquences de toute reformulation d'informations communiquées dans des rapports précédents	G4-22
3.7	Changements substantiels concernant le champ d'études et le périmètre des aspects par rapport aux précédentes périodes de reporting	G4-23

4 Implication des parties prenantes

4.1	Liste des parties prenantes avec lesquelles un dialogue est engagé	G4-24
4.2	Critères retenus pour l'identification et la sélection des parties prenantes avec lesquelles établir un dialogue	G4-25
4.3	Approche pour impliquer les parties prenantes, dont fréquence par type et par groupe de PP, processus de dialogue spécifique pour la préparation du rapport	G4-26
4.4	Thèmes et préoccupations clés des parties prenantes et manière d'y répondre, par PP	G4-27

5 Profil du rapport

5.1	Période considérée (par exemple exercice comptable, année calendaire) pour les informations fournies.	G4-28
5.2	Date du dernier rapport publié, le cas échéant.	G4-29
5.3	Cycle de reporting (annuel, biennal, etc.).	G4-30
5.4	Personne à contacter pour toute question sur le rapport ou son contenu.	G4-31
	Index du contenu GRI	
5.5-1	— Option de conformité choisie par l'organisation (critères essentiels, critères exhaustifs)	G4-32
5.5-2	Éléments généraux d'information — Tableau d'index par indicateurs GRI par thème, page, — Indication de la vérification externe le cas échéant	
5.5-3	Éléments spécifiques d'information : — Tableau d'index par aspects pertinents, avec aspects, DMA et indicateurs ; — Motifs de non-publication : contraintes de confidentialité, interdictions légales, non-disponibilités et mesures prises pour les rendre disponibles, le cas échéant ; — Indication de la vérification externe le cas échéant.	
5.6	Vérification externe : — politique et pratique de vérification externe du rapport ; — champ d'études et base de toute vérification externe ; — relation entre l'organisation et les vérificateurs ; — implication des instances de gouvernance dans le processus de vérification.	G4-33

6 Gouvernance

	Structure et composition de la gouvernance	<i>Intertitre GRI</i>
6.1	Structure de gouvernance de l'organisation y compris les comités pertinents du plus haut organe de gouvernance (conseil d'administration ou assimilé) ; comités responsables des décisions relatives aux impacts EES	G4-34
6.2	Processus de délégation de pouvoir des instances supérieures de gouvernance aux cadres dirigeants et autres salariés sur les questions EES	G4-35

6.3	Cadres dirigeants en charge des questions EES et niveau de rattachement à la gouvernance	G4-36
6.4	Processus de consultation entre les PP et l'instance supérieure de gouvernance concernant les thèmes EES. Si délégation, précision des personnes et processus de retour d'information à l'instance supérieure de gouvernance	G4-37
6.5	Composition de l'instance de gouvernance, selon la répartition suivante : — exécutif ou non-exécutif ; — fonction au sein de l'instance de gouvernance ; — autres engagements et nature des engagements, par membre ; — sexe ; — appartenance à des groupes sociaux sous-représentés ; — compétences relatives aux impacts EES ; — représentation des PP.	G4-38
6.6	Précision sur le président de l'instance supérieure de gouvernance : rôle dans l'exécutif, le cas échéant	G4-39
6.7	Processus de nomination et de sélection dans l'instance supérieure de gouvernance et critères de nomination, dont prise en compte de : — la diversité ; — l'indépendance ; — l'expertise et l'expérience relative aux thèmes EES ; — la participation des parties prenantes.	G4-40
6.8	Processus de prévention des conflits d'intérêts et divulgation des conflits d'intérêts potentiels : — participation à plusieurs conseils ; — participation croisée au capital de fournisseurs ou autres PP ; — existence d'un actionnaire majoritaire ; — divulgation d'information à des parties liées.	G4-41
	Rôle de la gouvernance dans la détermination de la mission, des valeurs et de la stratégie	<i>Intertitre GRI</i>
6.9	Rôle de l'instance supérieure de gouvernance dans le développement, l'approbation et l'actualisation de : — la mission ; — les valeurs ; — les stratégies ; — les politiques et objectifs ; concernant les impacts EES.	G4-42
	Compétences et évaluation de la performance de la gouvernance	<i>Intertitre GRI</i>
6.10	Mesures prises pour développer et améliorer les connaissances collectives de l'instance supérieure de gouvernance sur les thèmes EES	G4-43
6.11	— Processus d'évaluation de la performance de la gouvernance relative aux thèmes EES ; — Précision sur l'indépendance de l'évaluation, sa fréquence ; — Spécification de l'auto-évaluation, le cas échéant ; — Mesures prises pour répondre à l'évaluation sur les thèmes EES, dont changements d'organisation et de composition, le cas échéant.	G4-44
	Rôle de la gouvernance dans la gestion des risques	<i>Intertitre GRI</i>
6.12	— Rôle de la gouvernance dans l'identification et la gestion des impacts, R & O EES ; — Spécification sur le rôle dans la mise en oeuvre de processus de devoir de vigilance (due diligence) ; — Indication sur le recours à une consultation des PP pour l'identification et la gestion des impacts, R & O EES par la gouvernance.	G4-45

6.13	Rôle de la gouvernance dans l'examen de l'efficacité des processus de gestions des risques EES	G4-46
6.14	Fréquence de l'examen des impacts, R & O EES	G4-47
	Rôle de la gouvernance dans le reporting DD	<i>Intertitre GRI</i>
6.14	Comité ou personne la plus haut placée qui examine et approuve le rapport DD et s'assure de sa pertinence et son exhaustivité	G4-48
	Rôle de la gouvernance dans l'évaluation des performances EES	<i>Intertitre GRI</i>
	Participation à la surveillance et réactions à la performance. Assurance quant à l'implication de la gouvernance sur la surveillance et la gestion de R & O EES.	
6.16	Processus d'information de la gouvernance sur les réclamations majeures	G4-49
6.17	— Nature et nombre total de réclamations EES majeures pour lesquels la gouvernance a été informée ; — Mécanismes pour les traiter et résoudre.	G4-50
	Rémunérations et incitations	<i>Intertitre GRI</i>
6.18	Concordance entre politique et modalités de rémunération et objectifs stratégiques et conformité aux intérêts de parties prenantes, pour recruter, motiver et maintenir en poste les membres de la gouvernance, les cadres dirigeants et les salariés.	
6.18.1	Politique de rémunération pour les membres de la gouvernance et les cadres dirigeants : — rémunération fixe et variable : rémunération basée sur les performances, rémunération en action, primes, actions acquises ou différées ; — primes d'engagement ou paiements incitatifs lors du recrutement ; — indemnités de départ ; — prestations de retraite.	G4-51-1
6.18.2	Liens entre critères de performance de la politique de rémunération et objectifs EES, pour les membres de la gouvernance et les cadres dirigeants.	G-4-51-2
6.19	— Processus de détermination de la rémunération ; — Précision sur le rôle et l'indépendance de conseils en rémunération, le cas échéant.	G-4-52
6.20	Indication sur le mode de sollicitation et de prise en compte des opinions des PP en matière de rémunération, dont résultats des votes sur les politiques et propositions de rémunérations, le cas échéant.	G-4-53
6.21	Ratio de rémunération annuelle entre la personne la mieux payée, par rapport à la rémunération médiane de l'ensemble des salariés, par pays d'activité important.	G4-54
6.22	Ratio de % d'augmentation de la rémunération annuelle entre la personne la mieux payée, par rapport à la rémunération médiane de l'ensemble des salariés, par pays d'activité important.	G4-55

7	Éthique et intégrité	
----------	-----------------------------	--

7.1	Description des valeurs, principes, normes et règles en matière de comportement tel que codes de conduites et codes d'éthique.	G4-56
7.2	Mécanismes internes et externes pour obtenir des conseils sur les comportements éthiques et respectueux de la loi, les questions d'intégrité, tels que services d'aide et assistance.	G4-57
7.3	Mécanismes internes et externes pour faire part de réclamations relatives à des comportements non respectueux de l'éthique, de la loi, des questions d'intégrité, telles que remontées via la hiérarchie, lignes téléphoniques, etc.	G4-58

8	Description de l'Approche Managériale	
	<ul style="list-style-type: none"> — Information descriptive sur le mode d'identification, d'analyse et de réponse quant aux impacts EES réels et potentiels ; — Éléments de contexte de la performance communiquée avec les indicateurs. 	
8.1	<ul style="list-style-type: none"> — Indication sur les raisons de la pertinence et précisions sur les impacts qui justifient cette pertinence ; — Indication sur la gestion de l'aspect pertinent et de ses impacts ; — Évaluation de l'approche managériale, dont : les mécanismes d'évaluation de l'efficacité de l'approche managériale, les résultats de l'évaluation de l'approche managériale, tout ajustement lié à l'approche managériale 	G4-DMA
	<p>Selon les cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> — DMA d'ordre général pour l'ensemble des aspects EES ; — DMA spécifique à un groupe d'aspect (ex. environnement) — DMA spécifique à un aspect (ex. : l'eau) 	
	<p>Champs de l'approche managériale :</p> <ul style="list-style-type: none"> — Politiques ; — Engagements ; — Objectifs et cibles ; — Responsabilités ; — Ressources ; — Actions spécifiques (processus, projets, programmes, initiatives). 	

9	Économie	EC
----------	-----------------	-----------

	Description de l'Approche Managériale pour la catégorie Économie	
--	---	--

9.1	Éléments d'information d'ordre général sur l'approche managériale, uniquement pour les aspects pertinents	
-----	---	--

	Économie : indicateurs de performance	
--	--	--

Aspect : Performance économique		
9.2	Valeur économique directe créée et distribuée : — Valeur économique directe créée : recettes ; — valeur économique distribuée ; coûts opérationnels, salaires et avantages, versement aux apporteurs de capitaux, versements à l'état, investissement dans les communautés. Préciser la valeur économique créée et distribuée au niveau de granularité significatif (pays, région, marché) et indiquer les critères utilisés pour définir ce qui est significatif	G4-EC1
9.3	Implications financières et autres risques et opportunités pour les activités de l'organisation liées aux changements climatiques : — description du R ou de l'O et sa catégorie (physique, réglementaire, autre) ; — description de l'impact associé au R ou à l'O ; — répercussions financières du R ou de l'O, avant la prise des mesures qui s'imposent ; — méthodes utilisées pour gérer le R ou l'O ; — coûts des mesures prises pour gérer le R ou l'O.	G4-EC2
9.4	Étendue de la couverture des retraites avec des plans de retraite à prestations définies : — valeur estimée, si engagements couverts par les ressources de l'organisation ; — si fonds séparé, % des engagements couverts par l'actif réservé à cet effet, base de l'estimation, date de l'estimation ; — stratégie de couverture intégrale ; — % du salaire versé par le salarié ou l'employeur aux fins de cotisation ; — niveau de participation à des régimes de retraite, obligatoire ou volontaire, locaux ou nationaux, spécifiques.	G4-EC3
9.5	Aides publiques reçues : — Subventions et aides publiques significatives dont : allègements et déductions fiscales, subventions, aides à l'investissement, à la R et D, compensations, exemptions de redevances, aides à l'export, incitations financières, etc. ; — Indications par pays ; — Participation de l'État au capital, le cas échéant.	G4-EC4

Aspect : Présence sur le marché		
9.6	Ratios du salaire d'entrée de base par sexe par rapport au salaire minimum local sur les principaux sites opérationnels : — informations complémentaires, le cas échéant : absence de salaire mini local, salaire mini utilisé ; — définition de « principaux sites opérationnels ».	G4-EC5

9.7	Proportion des cadres dirigeants embauchés localement sur les principaux sites opérationnels : — % des cadres — informations complémentaires : définition de « cadres dirigeants », de « local », de « principaux sites opérationnels ».	G4-EC6
-----	--	--------

Aspect : Impacts économiques indirects		
9.8	Développement et impact des investissements en matière d'infrastructures et des services : — étendue du développement en matière d'infrastructures et d'appui aux services : — impacts réels ou attendus sur les communautés et économies locales, précision des impacts + et -, si significatifs ; — précision si les investissements et services sont des prestations commerciales, en nature, ou à titre gratuit.	G4-EC7
9.9	Impacts économiques substantiels, y compris importance de ces impacts : modification de la productivité, développement de zones pauvres, amélioration ou détérioration des conditions sociales ou environnementales, amélioration des compétences, impacts économiques liés à l'utilisation des produits et services, etc. : — exemples d'impacts ; — précision sur l'importance des impacts au regard des priorités des parties prenantes et points de comparaisons externes (normes, protocoles, etc.)	G4-EC8

Aspect : Pratiques d'achat		
9.10	Part des dépenses réalisées avec des fournisseurs locaux sur les principaux sites opérationnels : — % du budget des achats (produits, services, etc.) des principaux sites opérationnels alloué aux fournisseurs locaux ; — Informations complémentaires : définition de « local » et de « principaux sites opérationnels ».	G4-EC9

10 Environnement**EN****Description de l'Approche Managériale pour la catégorie Environnement**

10.1	Éléments d'information d'ordre général sur l'approche managériale, uniquement pour les aspects pertinents	DMA
------	---	-----

Indicateurs de performance pour la catégorie Environnement**Aspect : Matières**

10.2	Consommation de matières utilisées, pour produire et emballer les principaux produits et services, en poids ou en volume : — matières non renouvelables consommées ; — matières renouvelables consommées.	G4-EN1
10.3	% de matières recyclées utilisées pour la fabrication des principaux produits et services	G4-EN2

Aspect : Énergie

10.4	Consommation énergétique au sein de l'organisation : — consommation totale de combustibles non renouvelables en joules et types de combustibles utilisés ; — consommation totale de combustibles renouvelables en joules et types de combustibles utilisés ; — consommation totale d'électricité, de chaleur, de froid, de vapeur, en joules, watts-heures ; — quantité vendue d'électricité, de chaleur, de froid, de vapeur, en joules, watts-heures ; — consommation totale d'énergie, en joules ; — normes, méthodologies et hypothèses utilisées ; — sources des facteurs de conversion utilisés.	G4-EN3
10.5	Consommation énergétique en dehors de l'organisation : — consommation d'énergie en joules ; — normes, méthodologies et hypothèses utilisées ; — sources des facteurs de conversion utilisés.	G4-EN4
10.6	Intensité énergétique : — ratio d'intensité énergétique ; — système de mesure spécifique (dénominateur du ratio) choisi ;— précision sur les types d'énergie inclus dans le ratio ; — précision sur le périmètre pris en compte (au sein de l'organisation, en dehors, les deux)	G4-EN5
10.7	Réduction de la consommation énergétique : — quantification des réductions résultant des initiatives d'économies et d'efficacité, en joules ; — types d'énergie réduite ; — base de calcul des réductions (année, en valeur, etc.) et raison du choix ; — normes méthodologies et hypothèses utilisées.	G4-EN6

10.8	Réduction des besoins énergétiques des produits et services vendus : — réductions des besoins énergétiques des produits et services vendus, en joules ; — base de calcul des réductions (année, en valeur, etc.) et raison du choix ; — normes méthodologies et hypothèses utilisées.	G4-EN7
------	--	--------

Aspect : Eau

10.9	Volume total d'eau prélevée par source : — eaux de surface (y compris zones humides, rivières, lacs, océans, etc.) ; — eaux de pluie collectées et stockées par l'organisation ; — eaux usées en provenance d'une autre organisation ; — eau de distribution ou autres services d'approvisionnement en eau. Précision sur les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.	G4-EN8
10.10	Sources d'approvisionnement en eau significativement touchées par les prélèvements : — volume de la source ; — identification de la source en tant que zone protégée, le cas échéant ; — valeur en termes de biodiversité (diversité, endémisme d'espèces, espèces protégées, etc.).Précision sur les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.	G4-EN9
10.11	Pourcentage et volume total d'eau recyclée et réutilisée : — volume total d'eau recyclée et réutilisée ; — volume total en % du volume total d'eau prélevée (cf. G4-EN8). Précision sur les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.	G4-EN10

Aspect : Biodiversité

10.12	Sites opérationnels détenus, loués ou gérés dans des aires protégées ou à proximité, ainsi que dans des zones riches en biodiversité, hors aires protégées : — situation géographique ; — étendue souterraine détenue, louée ou gérée ; — emplacement/à l'aire protégée ; — type d'activité ; — superficie ; — valeur en termes de biodiversité (attribut, reconnaissance officielle, catégorie UICN, Convention Ramsar, etc.)	G4-EN11
10.13	Description des impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité des aires protégées ou des zones riches en biodiversité en dehors de ces aires protégées : — nature des impacts substantiels (types de construction ou exploitation, pollutions, introductions d'espèces organismes et agents indésirables, atteinte au nombre d'espèces, modification d'habitat, modification de processus écologique, etc.) ; — identification des impacts substantiels, directs et indirects, + et -, et précisions (espèces touchées, zones touchées, durée des impacts, réversibilité/irréversibilité)	G4-EN12
10.14	Habitats protégés ou restaurés : — superficie et emplacement des habitats protégés ou restaurés, qualité de la restauration, validation par un prestataire professionnel extérieur ; — indication des partenariats avec des tiers pour protéger ou restaurer ; — statut de chaque zone protégée (avancement) ; — Normes, méthodologies et hypothèses utilisées.	G4-EN13

10.15	Nombre d'espèces menacées figurant sur la liste rouge mondiale de l'UICN et sur son équivalent national et dont les habitats se trouvent dans des zones affectées par des activités, par niveau de risque d'extinction (danger critique, danger, vulnérable, quasi menacé, préoccupation mineure)	G4-EN14
-------	---	---------

Aspect : Émissions (NDLR Atmosphériques)

<i>Gaz à Effet de Serre (GES)</i>		
10.16	Émissions directes de GES (scope I) : émissions des sites détenus et contrôlés (voir détail)	G4-EN15
10.17	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (scope II) : émissions résultant de la production importée ou achetée d'électricité, chaleur, froid, et vapeur consommés (voir détail)	G4-EN16
10.18	Autres émissions indirectes de GES (scope III) : autres émissions indirectes, y compris les émissions amont et aval (voir détail)	G4-EN17
10.19	Intensité des émissions de GES : — ratio d'intensité des émissions de GES ; — type d'émissions incluses dans le ratio (scope I, II, III) ; — GES pris en compte dans le calcul.	G4-EN18
10.20	Réduction des GES : — quantification des réductions résultant des initiatives destinées à les réduire, en tonnes métriques eq CO ₂ ; — GES pris en compte ; — normes, méthodologies et hypothèses utilisées ; — précision des réductions par scope, le cas échéant.	G4-EN19

Appauvrissement de la couche d'ozone

10.21	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone : — production, importations et exportations, en tonnes métriques eq CFC-11 ; — substances prises en compte dans le calcul ; — normes, méthodologies et hypothèses utilisées ; — source des facteurs d'émissions employés.	G4-EN20
-------	--	---------

Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques

10.22	Quantité d'émissions atmosphériques substantielles, en kg ou ses multiples, pour : NOx, SOx, POP, COV, PAD, Particules, autres identifiés dans les différentes réglementations. Précision sur les normes, méthodologies et hypothèses utilisées. Sources des facteurs d'émissions employés.	G4-EN21
-------	---	---------

Aspect : Effluents (NDLR Dans l'eau et les sols) et déchets

<i>Rejets dans l'eau</i>		
10.23	Total des rejets dans l'eau, par type et par destination : — volume total des rejets planifiés ou non, selon : destination, qualité de l'eau et mode de traitement, éventuelle réutilisation par un tiers ; — précisions sur les normes, méthodologies et hypothèses utilisées.	G4-EN22
10.24	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des sources d'approvisionnement en eau et de leur écosystème connexe significativement touchés par l'évacuation et le ruissellement des eaux de l'organisation.	G4-EN26

Déversements (NDLR Accidentels, dans l'eau ou le sol)

10.25	— Nombre et volume total des déversements (NDLR Accidentels) substantiels. — Si déversement dans états financiers : lieux de déversement, volumes, matières et milieux de déversement (voir détail). — Impact de ces déversements.	G4-EN24
-------	---	---------

Rejets et ruissellements (NDLR Portant atteinte à la biodiversité de plans d'eau)

10.26	Identification, taille, statut de protection et valeur de biodiversité des plans d'eau et de leur écosystème très touchés par le rejet et le ruissellement des eaux de l'organisation : — taille du plan d'eau et de son écosystème ; — identification en tant qu'aire protégée, le cas échéant ; — valeur en termes de biodiversité.	G4-EN26
-------	--	---------

Déchets

10.27	Poids total de déchets, dangereux ou non dangereux, réparti selon les modes de traitement : réutilisation, recyclage, compostage, valorisation (y compris énergétique, incinération, injection en profondeur, stockage, autres à préciser). Indication des modalités de choix du mode de traitement (par l'organisation, par le prestataire de traitement, par défaut)	G4-EN23
10.28	Poids des déchets transportés, importés, exportés ou traités et jugés dangereux aux termes de la Convention de Bâle (annexes I, II, III et VIII) et pourcentage de déchets exportés dans le monde entier : — poids de déchets dangereux transportés, importés, exportés, traités ; — % de déchets dangereux transportés.	G4-EN25

Aspect : Produits et services

10.29	Portée des mesures d'atténuation des impacts environnementaux des produits et services : — quantification de la portée des mesures d'atténuation, sur la période de reporting ; — si chiffres basés sur la phase utilisation, hypothèses sous-jacentes concernant les modes de consommation ou facteurs de normalisation.	G4-EN27
10.30	Pourcentage de produits vendus et de leurs emballages recyclés ou réutilisés, par catégorie : — % de produits (cf. ci-dessus) ; — méthode de collecte des données pour l'indicateur	G4-EN28

Aspect : Conformité (NDRL : réglementaire)

10.31	Montant des amendes substantielles et nombre total de sanctions non pécuniaires pour non-respect des législations et des réglementations en matière d'environnement : — précision sur le montant total, le nombre total de sanctions non pécuniaires, les cas soumis à des mécanismes de règlement de litiges ; — déclaration simple en cas d'absence de non-respect des lois et réglementations.	G4-EN29
-------	---	---------

Aspect : Transport

10.32	Impacts environnementaux substantiels du transport des produits, autres marchandises et matières utilisés par l'organisation dans le cadre de son activité, et des déplacements des membres de son personnel : — indication des impacts des transports des produits, autres marchandises, matières, et des déplacements. Justification de toute absence de données quantitatives ; — précision sur les moyens mis en oeuvre pour atténuer les impacts ; — critères et méthodologie utilisés pour déterminer les impacts pertinents.	G4-EN30
-------	--	---------

Aspect : Généralités

10.33	Total des dépenses et des investissements en matière de protection de l'environnement, par type : — coûts relatifs au traitement des déchets, des émissions (NDLR Atmosphérique) et à l'assainissement (NDLR Eau) ; — coûts relatifs à la gestion environnementale et à la prévention.	G4-EN31
-------	--	---------

Aspect : Évaluation environnementale des fournisseurs

10.34	% de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères environnementaux	G4-EN32
10.35	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur l'environnement dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises : — nombre de fournisseurs assujettis à des évaluations de leurs impacts environnementaux ; — nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs, substantiels, réels et potentiels ; — indication des impacts ; — % de fournisseurs avec lesquels des améliorations ont été convenues suite à une évaluation ; — % des fournisseurs avec lesquels les relations ont pris fin suite à une évaluation des impacts environnementaux et raisons.	G4-EN33

Aspect : Mécanismes de règlement des griefs environnementaux

10.36	Nombre de griefs concernant les impacts environnementaux déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlements des griefs : — nombre total de griefs déposés au cours de la période de reporting ; — sur le nombre de griefs identifiés, nombre de griefs examinés, nombre de griefs réglés ; — nombre total de griefs déposés pendant la période de reporting, réglés pendant la période de reporting.	G4-EN34
-------	---	---------

Description de l'Approche Managériale pour la catégorie : Sociale / Pratiques en matière d'emploi et travail décent

11.1	Éléments d'information d'ordre général sur l'approche managériale, uniquement pour les aspects pertinents	DMA
------	---	-----

Indicateurs de performance pour la catégorie : Sociale / Pratiques en matière d'emploi et travail décent

Aspect : Emploi

11.2	Nombre total et % de nouveaux salariés embauchés et taux de rotation du personnel par tranche d'âge, sexe et zone géographique : — nombre total et %, au cours de la période de reporting ; — rotation en nombre et en %, au cours de la période de reporting.	G4-LA1
11.3	Avantages sociaux offerts aux salariés à temps plein et non aux intérimaires, ni aux salariés à temps partiel, par principaux sites opérationnels : — indication des avantages dont bénéficient les salariés à temps plein et non les salariés temporaires : assurance vie, soins médicaux, invalidité, congé parental, retraite, actionnariat, autre ; — définition de « principaux sites opérationnels ».	G4-LA2
11.4	Retour au travail et maintien en postent après le congé parental, par sexe : — nombre total de salariés en droit de prendre un congé parental, par sexe ; — nombre total de salariés ayant pris un congé parental, par sexe ; — nombre total de salariés ayant pris un congé parental et ayant réintégré après leur congé parental, par sexe ; — nombre total de salariés ayant pris un congé parental et ayant réintégré après leur congé parental, et qui étaient toujours employés un an après leur retour, par sexe ; — taux de retour au travail et de maintien en poste des salariés ayant pris un congé parental, par sexe.	G4-LA3

Aspect : Relations employeurs/employés

11.5	Délai minimal de préavis en cas de changement opérationnel, en indiquant si ce délai est précisé dans une convention collective : — indication du délai, en semaines, accordé aux salariés ou leurs représentants, avant la mise en oeuvre d'un changement opérationnel susceptible d'avoir des répercussions importantes sur leur travail ; — si convention collective, indication figurant dans celle-ci su délai de préavis, des dispositions de consultation et de négociation.	G4-LA4
------	---	--------

Aspect : Santé et sécurité au travail

11.6	Pourcentage de l'effectif total représenté dans des comités mixtes d'hygiène et de sécurité au travail visant à surveiller et à donner des avis : — niveaux d'organisation auxquels opèrent les comités ; — % de l'effectif total représenté par un comité mixte.	G4-LA5
------	---	--------

11.7	Thèmes de santé et sécurité couverts par des accords formels avec les syndicats : — indication si les accords formels, locaux ou mondiaux, conclus avec les syndicats, abordent les questions de santé et de sécurité ; — le cas échéant, indication en % la mesure dans laquelle les accords évoquent les questions relatives à la santé et la sécurité.	G4-LA8
11.8	Taux et types d'accidents du travail, de maladies professionnelles, d'absentéisme, proportion de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail, par zone géographique et par sexe, indication pour l'effectif total (permanent et temporaire), par région et par sexe : — du type d'accidents ; — du taux d'accidents ; — du taux de maladies professionnelles ; — du taux d'absentéisme ; — des décès ; — de la proportion de journées de travail perdues. Idem pour les prestataires qui travaillent sur site et pour lesquels l'organisation est responsable. Indication des règles appliquées pour enregistrer et publier les statistiques sur les accidents.	G4-LA6
11.9	Indication s'il y a des salariés exposés directement et fréquemment à des maladies spécifiques liées à leur activité	G4-LA7

Aspect : Formation et éducation

11.10	Nombre moyen d'heures de formation par an, réparti par salarié, par sexe et par catégorie professionnelle	G4-LA9
11.11	Programmes de développement des compétences et de formation tout au long de la vie, destinés à assurer l'employabilité des salariés et à les aider à gérer leur fin de carrière : — type et étendue des programmes et de l'assistance proposée pour la mise à niveau des compétences des salariés ; — programmes d'aide à la transition proposés pour favoriser l'employabilité et la gestion des fins de carrières liés à la retraite ou à la cessation d'emploi.	G4-LA10
11.12	Pourcentage de salariés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière, par sexe et par catégorie professionnelle	G4-LA11

Aspect : Diversité et égalité des chances

11.13	Composition des instances de gouvernance et répartition des employés par sexe, tranche d'âge, appartenance à une minorité et autres indicateurs de diversité : — % de personnes dans les instances de gouvernance selon les différentes catégories : sexe, tranche d'âge (- de 30 a, entre 30 et 50 a, + de 50 a), appartenance à une minorité, autres indicateurs de diversité pertinents ; — % de salariés par catégorie professionnelle selon les différentes catégories (cf. ci-dessus).	G4-LA12
-------	--	---------

Aspect : Égalité de rémunération entre les femmes et les hommes

11.14	Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes par rapport aux hommes, par catégorie professionnelle et par principaux sites opérationnels : — ratio ; — définition de « principaux sites opérationnels ».	G4-LA13
-------	---	---------

Aspect : Évaluation des pratiques en matière d'emploi chez les fournisseurs		
11.15	% de nouveaux fournisseurs ayant été contrôlés à l'aide de critères relatifs aux pratiques en matière d'emploi	G4-LA14
11.16	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les pratiques en matière d'emploi dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises : — nombre de fournisseurs assujettis à des évaluations de leurs impacts ; — nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs, substantiels, réels et potentiels ; — indication des impacts ; — % de fournisseurs avec lesquels des améliorations ont été convenues suite à une évaluation ; — % des fournisseurs avec lesquels les relations ont pris fin suite à une évaluation des impacts et raisons.	G4-LA15

Aspect : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux pratiques en matière d'emploi		
11.17	Nombre de griefs concernant les pratiques en matière d'emploi déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlements des griefs : — nombre total de griefs déposés au cours de la période de reporting ; — sur le nombre de griefs identifiés, nombre de griefs examinés, nombre de griefs réglés ; — nombre total de griefs déposés pendant la période de reporting, réglés pendant la période de reporting.	G4-LA16

12 Social (2/4) : Droits de l'Homme**HR****Description de l'Approche Managériale pour la catégorie : Social / Droits de l'homme**

12.1	Éléments d'information d'ordre général sur l'approche managériale, uniquement pour les aspects pertinents	DMA
------	---	-----

Indicateurs de performance pour la catégorie : Social / Droits de l'Homme**Aspect : Investissement**

12.2	<p>Pourcentage et nombre total d'accords d'investissements substantiels incluant des clauses relatives aux Droits de l'Homme ou ayant fait l'objet d'un contrôle sur ce point :</p> <ul style="list-style-type: none"> — % de nombre total d'accords ; — définition d'« accords d'investissement substantiel » utilisée. 	G4-HR1
12.3	<p>Nombre total d'heures de formation des salariés sur les politiques ou procédures relatives aux Droits de l'Homme applicables dans leur activité et pourcentage de salariés formés :</p> <ul style="list-style-type: none"> — nombre total d'heures ; — % de salariés ayant bénéficié d'une formation. 	G4-HR2

Aspect : Non-discrimination

12.4	<p>Nombre total d'incidents de discrimination et actions correctives mises en place :</p> <ul style="list-style-type: none"> — nombre total, au cours de la période de reporting ; — statut et actions prises : État de l'examen, plans d'action en cours, plans d'action en cours et résultats évalués via des processus internes réguliers d'examen par la direction, incident ne nécessitant plus d'action. 	G4-HR3
------	--	--------

Aspect : Liberté syndicale et droit de négociation collective

12.5	<p><u>Sites</u> et <u>fournisseurs</u> identifiés au sein desquels le droit à la liberté syndicale et à la négociation collective pourrait ne pas être respecté ou est fortement menacé, et mesures prises pour le respect de ce droit :</p> <ul style="list-style-type: none"> — indication des sites et fournisseurs : type de site et fournisseurs, pays ou zones géographiques ; — mesures prises pour le respect de ces droits. 	G4-HR4
------	--	--------

Aspect : Interdiction du travail des enfants

12.6	<p>Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents liés au travail des enfants et mesures prises pour contribuer à abolir efficacement ce type de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> — sites et fournisseurs présentant un risque substantiel ; — indication des sites et fournisseurs : type de site, pays ou zone géographiques ; — mesures prises afin de contribuer à l'abolition réelle du travail des enfants. 	G4-HR5
------	---	--------

Aspect : Abolition du travail forcé ou obligatoire

12.7	Sites et fournisseurs identifiés comme présentant un risque substantiel d'incidents relatifs au travail forcé ou obligatoire et mesures prises pour contribuer à l'abolir sous toutes ses formes : — sites et fournisseurs présentant un risque substantiel ; — indication des sites et fournisseurs : type de site, pays ou zone géographiques ; — mesures prises afin de contribuer à l'abolition de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.	G4-HR6
------	---	--------

Aspect : Pratiques en matière de sécurité

12.8	Pourcentage d'agents en charge de la sécurité formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux Droits de l'Homme applicables dans leur activité : — % d'agents de sécurité [...]; — indication de l'application des exigences de formation aux prestataires fournissant le personnel de sécurité, le cas échéant.	G4-HR7
------	--	--------

Aspect : Droits des peuples autochtones

12.9	Nombre total d'incidents de violation des droits des peuples autochtones et mesures prises : — nombre total d'incidents identifiés au cours de la période de reporting ; — statut et actions prises : état de l'examen, plans d'action corrective en cours, plans d'action corrective en cours et résultats évalués via des processus internes réguliers d'examen par la direction, incident ne nécessitant plus d'action.	G4-HR8
------	--	--------

Aspect : Évaluation

12.10	Nombre total et % de sites qui ont fait l'objet d'examens relatifs aux Droits de l'Homme ou d'évaluation des impacts, par pays	G4-HR9
-------	--	--------

Aspect : Évaluation du respect des Droits de l'Homme chez les fournisseurs

12.11	% de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux droits de l'homme	G4-HR10
12.12	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur les Droits de l'Homme dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises : — nombre de fournisseurs assujettis à des évaluations de leurs impacts ; — nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs, substantiels, réels et potentiels ; — indication des impacts ; — % de fournisseurs avec lesquels des améliorations ont été convenues suite à une évaluation ; — % des fournisseurs avec lesquels les relations ont pris fin suite à une évaluation des impacts et raisons.	G4-HR11

Aspect : Mécanisme de règlement des griefs relatifs aux Droits de l'Homme

<p>12.13</p>	<p>Nombre de griefs concernant les impacts sur les Droits de l'Homme déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlements des griefs :</p> <ul style="list-style-type: none"> — nombre total de griefs déposés au cours de la période de reporting ; — sur le nombre de griefs identifiés, nombre de griefs examinés, nombre de griefs réglés ; — nombre total de griefs déposés pendant la période de reporting, réglés pendant la période de reporting. 	<p>G4-HR12</p>
--------------	--	----------------

Description de l'Approche Managériale pour la catégorie : Social / Société

13.1	Éléments d'information d'ordre général sur l'approche managériale, uniquement pour les aspects pertinents	DMA
------	---	-----

Indicateurs de performance pour la catégorie : Social / Société

Aspect : Communautés locales

13.2	<p>% de sites ayant mis en place une participation des communautés locales, des évaluations des impacts et des programmes de développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> — évaluation des impacts sociaux, y compris sur l'égalité des sexes, s'appuyant sur des processus participatifs ; — évaluation des impacts environnementaux et surveillance continue ; — communication publique des résultats des évaluations des impacts environnementaux et sociaux ; — programmes locaux de développement communautaire basés sur les besoins des communautés ; — dialogue avec les parties prenantes en fonction de leur cartographie ; — comités et processus de consultation des communautés incluant les groupes vulnérables ; — comités d'entreprise, de santé et sécurité et autres organes de représentation des salariés pour gérer les impacts ; — processus officiels de règlement des griefs au sein des communautés locales. 	G4-SO1
13.3	<p>Activités avec d'importantes conséquences néfastes, réelles et potentielles sur les communautés locales :</p> <ul style="list-style-type: none"> — lieu des activités ; — nature des conséquences des activités. 	G4-SO2

Aspect : Lutte contre la corruption

13.4	<p>Nombre total et % de sites qui ont fait l'objet d'une évaluation des risques de corruption et risques substantiels identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> — nombre et % de sites stratégiques soumis à une évaluation ; — risques substantiels identifiés. 	G4-SO3
------	--	--------

13.5	<p>Communication et formation sur les politiques et procédures en matière de lutte contre la corruption.</p> <p>Communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> — nombre total et % de membres des instances de gouvernance auxquels les politiques et procédures ont été transmises, par région ; — nombre total et % de salariés auxquels les politiques et procédures ont été transmises, par catégorie professionnelle et par région ; — nombre total et % de partenaires commerciaux auxquels les politiques et procédures ont été transmises, par type de partenaire commercial et par région. <p>Formation :</p> <ul style="list-style-type: none"> — nombre total et % de membres des instances de gouvernance ayant reçu une formation, par région ; — nombre total et % de membres de salariés ayant reçu une formation, par catégorie professionnelle et par région. 	G4-SO4
13.6	<p>Cas avéré de corruption et mesures prises :</p> <ul style="list-style-type: none"> — nombre total et nature des cas avérés ; — nombre total de cas avérés ayant donné lieu à un licenciement ou une sanction disciplinaire de salariés ; — nombre total de cas avérés ayant causé une résiliation ou un non-renouvellement de contrat avec des partenaires commerciaux ; — affaires juridiques civiles liées à la corruption impliquant l'entreprise ou ses salariés et issues de ces procédures. 	G4-SO5

Aspect : Politiques publiques

13.7	<p>Valeur totale des contributions politiques par pays et par bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> — indication de la valeur financière totale des contributions politiques versées, directement ou indirectement, en nature et en espèces, par pays et par bénéficiaire ; — Indication du mode d'estimation de la valeur financière pour les contributions en nature, le cas échéant. 	G4-SO6
------	---	--------

Aspect : Comportement anticoncurrentiel

13.8	<p>Nombre total d'actions en justice pour comportement anticoncurrentiel, pratiques antitrust et monopolistiques et leurs issues :</p> <ul style="list-style-type: none"> — actions en justice en cours ou clôturées pendant la période de reporting ; — principales issues des actions en justices clôturées, y compris toute décision de justice ou jugement. 	G4-SO7
------	---	--------

Aspect : Conformité (NDLR réglementaire)

13.9	<p>Montant des amendes substantielles et nombre total des sanctions non financières pour non-respect des lois et des réglementations :</p> <ul style="list-style-type: none"> — indications pour les amendes et sanctions du : montant total des amendes, nombre total de sanctions non pécuniaires, cas soumis à des mécanismes de règlement des litiges ; — en cas d'absence de non-conformité, simple déclaration en ce sens ; — précision sur le contexte dans lequel amendes et sanctions ont été engagées. 	G4-SO8
------	---	--------

Aspect : Évaluation des impacts des fournisseurs sur la société

	% de nouveaux fournisseurs contrôlés à l'aide de critères relatifs aux impacts sur la société	G4-S09
	Impacts négatifs substantiels, réels et potentiels, sur la société dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises : — nombre de fournisseurs assujettis à des évaluations de leurs impacts ; — nombre de fournisseurs identifiés comme ayant des impacts négatifs, substantiels, réels et potentiels ; — indication des impacts ; — % de fournisseurs avec lesquels des améliorations ont été convenues suite à une évaluation ; — % des fournisseurs avec lesquels les relations ont pris fin suite à une évaluation des impacts et raisons.	G4-S10

Aspect : Mécanisme de règlement des griefs relatifs à l'impact sur la société

	Nombre de griefs concernant les impacts sur la société déposés, examinés et réglés via des mécanismes officiels de règlements des griefs : — nombre total de griefs déposés au cours de la période de reporting ; — sur le nombre de griefs identifiés, nombre de griefs examinés, nombre de griefs réglés ; — nombre total de griefs déposés pendant la période de reporting, réglés pendant la période de reporting.	G4-S11
--	---	--------

14 Social (4/4) : Responsabilité liée aux produits**PR****Description de l'Approche Managériale pour la catégorie : Social / Responsabilité du fait des produits**

14	Éléments d'information d'ordre général sur l'approche managériale, uniquement pour les aspects pertinents	DMA
----	---	-----

Indicateurs de performance pour la catégorie : Social / Responsabilité du fait des produits**Aspect : Santé et sécurité des consommateurs**

	% des catégories importantes de produits et de services pour lesquels les impacts sur la santé et la sécurité sont évalués aux fins d'amélioration.	G4-PR1
	<p>Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires concernant les impacts sur la santé et la sécurité des produits et des services, pendant leur cycle de vie, par type de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> — incidents sanctionnés par une amende ou une pénalité ; — incidents sanctionnés par un avertissement ; — incidents de non-respect de codes volontaires. <p>En l'absence de non-respect (réglementations et codes volontaires), déclaration en ce sens.</p>	G4-PR2

Aspect : Étiquetage des produits et des services

	Type d'information sur les produits et les services requis par les procédures et % des catégories importantes de produits et de services soumises à ces exigences en matière d'information : — précision si les informations suivantes sont requises ; origine des composants du produit, contenu dont substances susceptibles d'avoir un impact environnemental ou social, sécurité d'utilisation, élimination du produit et impacts environnementaux/sociaux, autre ; — % des catégories de produits/services couvertes par des procédures et soumis à l'évaluation de ces critères.	G4-PR3
	<p>Nombre total d'incidents de respect des réglementations et aux codes volontaires concernant l'information sur les produits et les services et leur étiquetage, par type de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> — nombre total ventilé par : non-respect sanctionné par une amende ou une pénalité, non-respect sanctionné par un avertissement, non-respect de codes volontaires ; — si absence de non-respect, déclaration en ce sens. 	G4-PR4
	Résultat des enquêtes de satisfaction client (sous réserve d'échantillon statistique pertinent) : résultats ou conclusions des enquêtes — sur l'organisation dans son ensemble — sur une catégorie cruciale de produits ou services — sur les principaux sites opérationnels.	G4-PR5

Aspect : Communication marketing

	Vente de produits interdits ou controversés : indication sur la vente de produits interdits sur certains marchés, faisant l'objet de controverses. Précision des réponses apportées aux questions ou réclamations concernant les produits	G4-PR6
	Nombre total d'incidents de non-respect des réglementations et codes volontaires relatifs à la communication marketing, y compris publicité, promotion et parrainages, par type de résultats : — nombre total ventilé par : non-respect sanctionné par une amende ou une pénalité, non-respect sanctionné par un avertissement, non-respect de codes volontaires ; — en l'absence de non-respect, déclaration en ce sens.	G4-PR7

Aspect : Vie privée des clients

	Nombre total de plaintes fondées pour atteinte à la vie privée et pour la perte de données des clients : — nombre total de plaintes selon : plaintes déposées par des parties prenantes externes et jugées recevables ; — plaintes déposées par des organes de règlementation. Indication du nombre total de fuites, vols ou pertes de données personnelles des clients identifiés. En l'absence de plainte fondée, déclaration en ce sens.	G4-PR8
--	---	--------

Aspect : Conformité (NDRL réglementaire)

	Montant des amendes substantielles reçues pour non-respect des lois et des réglementations concernant la mise à disposition et l'utilisation de produits et de services : — montant des amendes substantielles ; — en l'absence, déclaration en ce sens.	G4-PR9
--	--	--------

Type de document : Synthèse
Titre : Synthèse du référentiel GRI G4
Objectif : Faire une synthèse du référentiel de reporting volontaire GRI version G4 afin de faciliter son utilisation au quotidien, en formation et dans les réunions de travail
Auteur : Ph2C [Philippe Cornet Conseil]
Version 4.3 du 12 janvier 2017
Contact : jobphilippecornet@free.fr
Propriété intellectuelle : Toute diffusion à des tiers, reproduction intégrale ou partielle de ce document doit faire l'objet d'une autorisation préalable de Philippe Cornet. © 2017 tous droits réservés.
N. B. La présente synthèse de documents n'engage que son auteur.